

Motion relative à la réorganisation des services postaux

Bernard Wesphael,

Député wallon, chef du groupe ECOLO

Namur, le 28 mars 2006

Le Parlement,

Vu la réorganisation actuelle des services postaux et la suppression en cours de plusieurs bureaux postaux et de nombreuses boîtes aux lettres sur le territoire wallon ;

Attendu que ces choix sont dictés par un souci de rentabilité immédiate qui n'a cure des besoins les plus légitimes et les plus fondamentaux de la population et que les formules dites alternatives (« Points Postes » et « Haltes postales ») ne répondent pas à l'ensemble des besoins de la population, là où elles existent ;

Considérant que la proximité des bureaux de poste et de boîtes aux lettres est un élément important pour le citoyen, particulièrement les personnes âgées ou fragilisées, qui éprouvent des difficultés à se déplacer ;

Rappelant que les bureaux de poste jouent par ailleurs un rôle majeur en tant qu'organisme bancaire ;

Attendu que les dispositions de « rentabilité » qui régissent désormais le service des facteurs depuis la mise en place du système « Géoroute », empêcheront ceux-ci d'assurer un service optimal aux citoyens, en palliant les carences qui découleront de la suppression de bureaux postaux et des boîtes aux lettres ;

Attendu qu'en matière de transactions financières ou de versements de pension en espèces, l'alternative du recours au facteur va à l'encontre des campagnes de sensibilisation incitant les personnes retraitées ou affaiblies à ouvrir des comptes à vue afin de diminuer le nombre des transactions « de la main à la main » ;

Considérant en outre que tout recours massif à la solution des « facteurs distributeurs » aura pour effet de faire à nouveau de ceux-ci des cibles privilégiées pour les agressions ;

Exprime sa plus vive désapprobation face à la situation actuelle,

Rappelle que la Poste est un service public. Elle est donc un outil de cohésion sociale. Elle ne peut en conséquence déroger à ses missions et doit continuer à répondre efficacement aux attentes de tous les citoyens, où qu'ils résident et quel que soit leur état de santé ;

Décide de relayer avec conviction et fermeté le mécontentement des citoyens touchés par les décisions de la direction de la Poste ;

Demande que toute la clarté soit faite sur la politique actuelle de la Poste, en ce compris la publication des critères retenus pour juger de la non rentabilité des bureaux de poste et des boîtes postales en cause, ainsi que la publication – région par région, province par province, arrondissement par arrondissement - des comptes de résultat de tous les bureaux de poste du pays, les chiffres de fréquentation de toutes les boîtes aux lettres du pays,

Invite le gouvernement wallon à prendre clairement position en conséquence ;

Demande au Gouvernement wallon de saisir le comité de concertation et de se faire le relais de ses préoccupations auprès du Gouvernement fédéral et des ministres de tutelle de la Poste.